

Vide-grenier des jeunes

Autorisation parentale pour la tenue d'un stand

Les autorisations parentales sont à remettre impérativement au service Jeunesse et prévention de la ville de Sceaux (122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex) ou sur place, le jour de l'événement.

La remise de ces documents dûment remplis et signés conditionne la tenue d'un stand durant le vide-grenier du dimanche 16 octobre 2022.

Je soussigné (e) Mme, M. (nom, prénom) :

.....

domicilié (e) :

téléphone :

autorise mon fils / ma fille (nom, prénom) :

.....

à participer à l'évènement organisé par la ville de Sceaux :

vide-grenier du dimanche 16 octobre 2022 de 10h30 à 16h30,
au jardin de la Ménagerie

Fait à le :

En renseignant ce formulaire, j'autorise que les informations qui y figurent soient utilisées pour l'inscription au vide-grenier des jeunes.

Signature :

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à : Philippe Laurent - maire de Sceaux - 122 rue Houdan - 92331 Sceaux cedex, pour la finalité suivante : inscription au vide-grenier des jeunes. Les destinataires de ces données sont les services : Jeunesse/prévention - 122 rue Houdan - 92 331 Sceaux cedex. Ces données seront conservées jusqu'à la fin de l'année 2022. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : Armelle Guichard - Délégué à la protection des données - 122 rue Houdan - 92 331 Sceaux cedex. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07.